

## Sept pôles d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes

*Sa taille, son dynamisme et la diversité de son offre de formation permettent à Rhône-Alpes de conserver ses jeunes en poursuite d'études et d'attirer ceux des autres régions. Elle fait ainsi partie des régions françaises les plus attractives pour les étudiants.*

*Parmi les sept pôles d'enseignement supérieur de plus de 3 000 étudiants, ceux de Lyon et de Grenoble regroupent 70 % des étudiants rhônalpins, déjà titulaires, pour plus de 20 % d'entre eux, d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle. 96 % des étudiants rhônalpins étudient et résident en Rhône-Alpes, pour la moitié d'entre eux dans la même commune.*

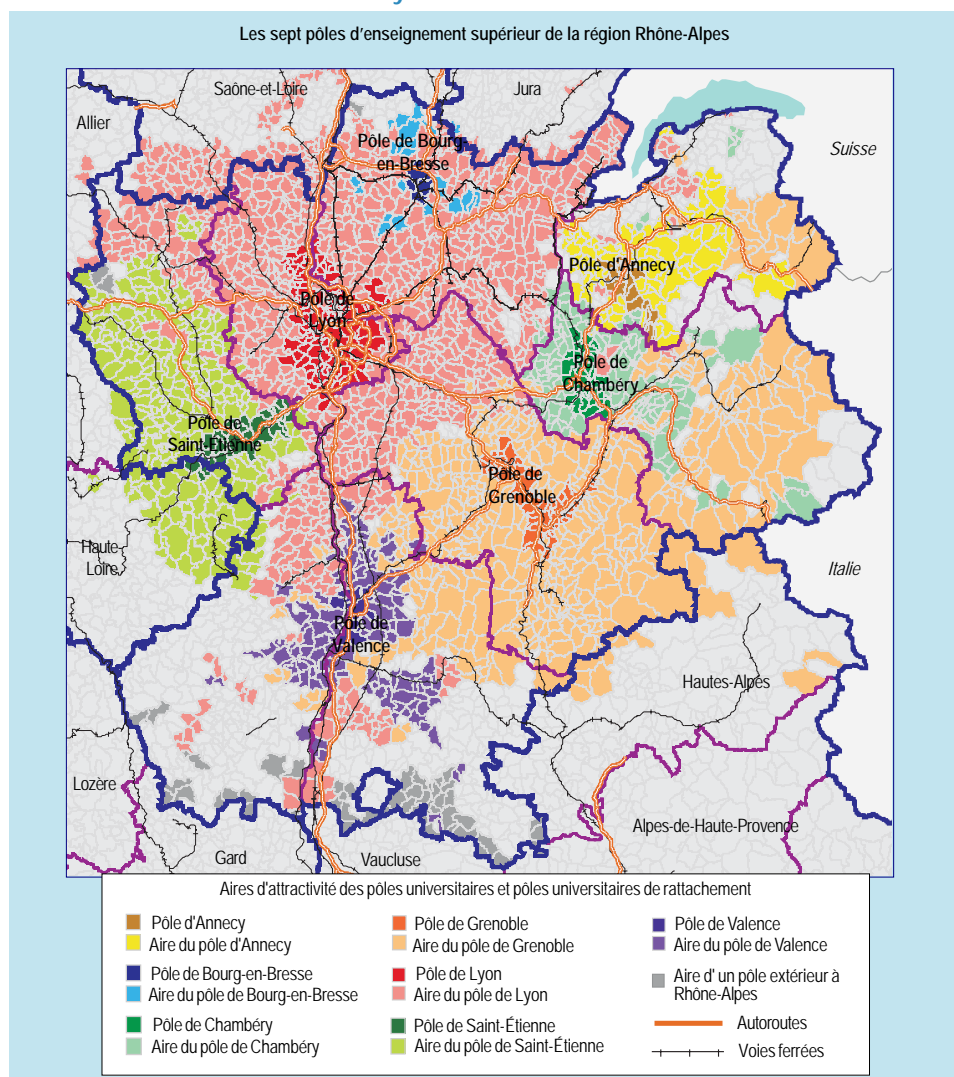
Valérie Vanelle  
Jérôme Harnois

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, comme dans beaucoup d'autres, Rhône-Alpes occupe une position intermédiaire entre l'Île-de-France et les autres régions françaises. Sa taille et l'importance de sa population la placent d'emblée en seconde position en termes absolus tandis que

son dynamisme et son attractivité (économique, touristique, culturel...) <sup>1</sup> ainsi que la diversité de son offre de formations lui permettent de se

<sup>1</sup> "Rhône-Alpes : 10 % de la France métropolitaine" Insee Rhône-Alpes, Lettre-Analyses n°175, juillet 2012.

### 70 % des étudiants rhônalpins sont répartis sur les pôles de Lyon et de Grenoble



## Rhône-Alpes conserve ses jeunes en poursuite d'études et attire ceux des autres régions

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) est une assemblée consultative qui rassemble des représentants de la société civile organisée. En Rhône-Alpes, il comprend 122 membres, désignés par leur organisme d'origine pour six ans, et répartis en quatre collèges : représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées (collège 1), représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives (collège 2), représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement (collège 3) et personnalités qualifiées (collège 4). Les membres de l'assemblée travaillent en commission thématique sur des sujets d'intérêt régional.

La commission "Enseignement supérieur et recherche" du Ceser s'est intéressée à la vie étudiante en Rhône-Alpes, et plus particulièrement à quatre enjeux : la question du logement, le problème des ressources, l'accès à la santé et la vie sociale des étudiants. L'objectif est de proposer des actions concrètes à l'attention des décideurs régionaux, et notamment aux élus du Conseil Régional Rhône-Alpes, afin d'améliorer l'accueil et la vie quotidienne des 240 000 étudiants rhônalpins.

Dans ce cadre, le Ceser s'est associé à l'Insee pour réaliser un état des lieux des migrations étudiantes, au niveau interrégional d'une part et au sein même de la région Rhône-Alpes d'autre part.

Cette analyse approfondie permettra de mieux cerner les enjeux de la vie étudiante dans notre région, en particulier les problèmes de logement qui constituent la principale difficulté rencontrée par les étudiants.

[www.ceser.rhonealpes.fr](http://www.ceser.rhonealpes.fr)

<sup>2</sup> Nombre inférieur à celui de l'Île-de-France (86 000 entrants) mais supérieur à celui de Midi-Pyrénées (28 000 entrants).

maintenir dans les premières places en termes relatifs. Rhône-Alpes concentre ainsi un peu plus de 10 % des 2 300 000 étudiants que compte le territoire français et présente un profil sensiblement comparable à celui de la région francilienne.

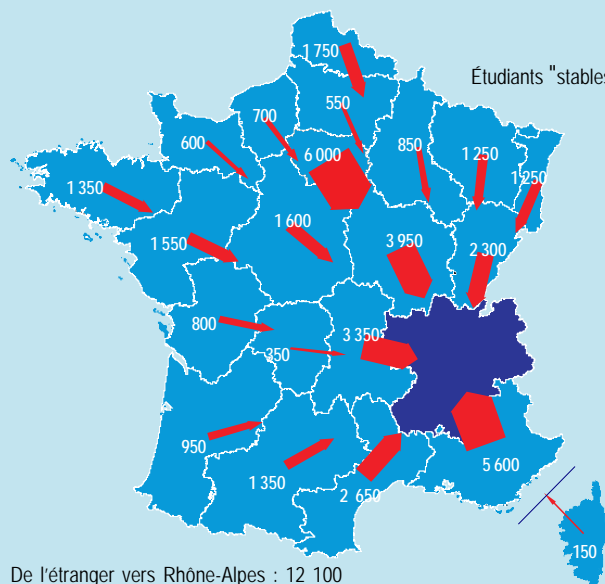
Les caractéristiques de Rhône-Alpes permettent à ses jeunes d'y poursuivre leurs études ; parmi les étudiants qui y résidaient cinq ans auparavant, 85 % y résident toujours. Seuls l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais présentent un taux de stables plus élevé et un taux de sortants plus faible.

Du fait du nombre important d'étudiants déjà présents, le taux d'entrants pour Rhône-Alpes se situe dans la moyenne ; 39 000 étudiants qui résidaient dans une autre région de métropole cinq ans auparavant sont pourtant venus s'installer dans la région<sup>2</sup>, soit un nombre supérieur au nombre total d'étudiants résidant en Franche-Comté ou dans le Limousin. Ils proviennent pour moitié des régions limitrophes et pour 15 % d'Île-de-France. Sur ces 39 000 entrants, 45 % arrivent directement après le baccalauréat général, 20 % après l'obtention d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle et 25 % après un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ; la région Rhône-Alpes apparaît ainsi attractive quel que soit le niveau de formation. Les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ne représentent que 9 % des entrants alors qu'ils constituent 16 % de l'ensemble des étudiants rhônalpins. Ce type de population privilégie la poursuite d'études courtes, souvent présentes dans leur région d'origine, d'où une moindre mobilité.

Enfin, 1 500 étudiants rhônalpins résidaient antérieurement dans les DOM et 12 100 à l'étranger. Rhône-Alpes est ainsi la deuxième

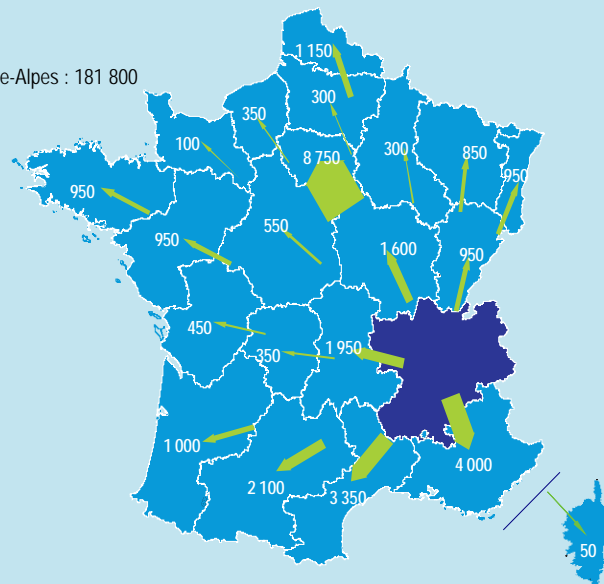
## En cinq ans, 39 000 arrivées d'étudiants en Rhône-Alpes pour 31 000 départs

Régions d'origine des migrations résidentielles étudiantes à destination de Rhône-Alpes



De l'étranger vers Rhône-Alpes : 12 100  
DOM vers Rhône-Alpes : 1 500

Régions de destination des migrations résidentielles des étudiants rhônalpins



Les sorties vers l'étranger et les DOM ne sont pas comptabilisées

Source : Insee, Recensement de la population 2008

## Cinq régions regroupent la moitié des étudiants, l'Île-de-France en concentre à elle seule un quart

Les principales régions étudiantes françaises - chiffres clés

Indicateurs	Île-de-France		Rhône-Alpes		Provence-Alpes-Côte d'Azur		Nord-Pas-de-Calais		Midi-Pyrénées		France (DOM compris)
	Effectif ou %	Rang	Effectif ou %	Rang	Effectif ou %	Rang	Effectif ou %	Rang	Effectif ou %	Rang	
Population totale (au LR)	11 660 000	1	6 120 000	2	4 880 000	3	4 020 000	4	2 840 000	8	63 960 000
Part de femmes dans la population totale	51,7	8	51,3	17	51,3	17	51,8	6	51,3	17	51,6
Nombre d'étudiants (au LE)	587 600	1	237 100	2	159 700	3	155 200	4	116 800	5	2 306 400
Part de femmes parmi les étudiants	56,1	6	55,1	16	55,9	9	54,4	19	54,1	21	55,4
Nombre d'étudiants au LE pour 100 habitants	5,0	1	3,9	3	3,3	9	3,9	3	4,1	2	3,6
Répartition des étudiants par région (au LR)	25,4	1	10,2	2	7,0	3	6,6	4	4,9	5	100,0
Part des étudiants chez les 16-29 ans	25,4	1	21,4	3	20,0	8	19,6	11	23,7	2	20,5
Coefficient de migration résidentielle <sup>(1)</sup>	3,4	1	1,2	4	0,7	11	2,2	2	1,0	6	-

LR : lieu de résidence LE : lieu d'études

<sup>(1)</sup> Un coefficient de migration résidentielle supérieur à l'unité indique une région plus attractive pour les étudiants que pour la population en général (cf. méthodologie).

**Lecture :** 237 100 jeunes poursuivent leurs études en Rhône-Alpes pour une population totale de 6 120 000 habitants ; on compte ainsi 3,9 étudiants pour 100 habitants. Ces 237 100 étudiants représentent 21,4 % des jeunes rhônalpins âgés de 16 à 29 ans et 10,2 % de l'ensemble des étudiants au niveau national, DOM compris. 55,1 % des étudiants rhônalpins sont des femmes. Elles sont 51,3 % dans l'ensemble de la population de Rhône-Alpes.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

### Sept pôles d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes

région d'accueil derrière l'Île-de-France<sup>3</sup> pour les étudiants entrants depuis l'étranger et la quatrième pour ceux originaires des DOM (derrière l'Île-de-France, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées). Parmi les étudiants en provenance de l'étranger, 9 800 sont de nationalité étrangère, portant à 18 600 le nombre total d'étudiants étrangers résidant en Rhône-Alpes. Parmi ces entrants, 135 nationalités sont représentées. 15 % sont de nationalité chinoise, 15 % sont originaires des pays du Maghreb<sup>4</sup> et 11 % sont allemands, italiens ou espagnols.

31 000 étudiants partent toutefois poursuivre leurs études hors Rhône-Alpes<sup>5</sup> ; presque 30 % s'installent en Île-de-France et 30 % dans le Sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon ou PACA<sup>6</sup>). Les étudiants partant vers l'Île-de-France ou Midi-Pyrénées recherchent avant tout une formation spécifique en fin de cursus ; 40 à 45 % des poursuites d'études vers ces deux régions concernent en effet des étudiants titulaires d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, alors qu'ils ne représentent que 20 % de l'ensemble des étudiants rhônalpins. Les migrations des étudiants rhônalpins à destination des régions PACA et Languedoc-Roussillon sont quant à elles davantage en phase avec les mouvements observés dans l'ensemble de la population.

Au final, les différents mouvements entre régions aboutissent pour Rhône-Alpes à un solde global positif de 8 000 étudiants et à 234 000 étudiants y résidant, soit 4 % de la population rhônalpine totale. Une partie de ces migrations est toutefois induite par celles des parents. En tenant compte des mouvements "attendus", sous l'hypothèse que la population étudiante migre de la même façon que la population totale, le solde global corrigé demeure positif pour la région qui n'est déficitaire que vis-à-vis des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et surtout Île-de-France.

Comme en témoigne la valeur du coefficient de migration résidentielle, Rhône-Alpes fait ainsi partie des cinq régions métropolitaines, avec l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Lorraine, à être globalement attractives pour les étudiants, indépendamment des mouvements de la population totale.

Rhône-Alpes compte sept pôles d'enseignement supérieur<sup>7</sup> avec des aires d'influence débordant parfois des limites régionales, notamment celles des pôles de Lyon et Saint-Étienne. Inversement, les étudiants des communes du sud de l'Ardèche ou de la Drôme, non situées aux abords de l'autoroute A7 ou de la ligne ferroviaire Lyon-Marseille, se rattachent davantage aux pôles d'enseignement supérieur d'Avignon et, dans une moindre mesure, d'Aix-Marseille, de Montpellier ou de Nîmes.

Parmi ces sept pôles, ceux de Lyon et Grenoble sont de loin les plus importants avec des aires d'influence particulièrement étendues, celle du pôle de Lyon empiétant sur le périmètre de l'Académie de Grenoble.

Les pôles de Lyon et de Grenoble regroupent ainsi 70 % des étudiants rhônalpins et offrent le plus de possibilités de poursuite d'études de haut niveau. Le taux d'étudiants diplômés d'un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle y est ainsi supérieur à celui des étudiants

<sup>3</sup> Accueillant à elle seule 40 000 étudiants en provenance de l'étranger sur l'ensemble des 111 000 arrivant en France en 2008.

<sup>4</sup> Le Maghreb comprend le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

<sup>5</sup> Les étudiants partis étudier à l'étranger ne sont pas comptabilisés.

<sup>6</sup> Provence-Alpes-Côte d'Azur.

<sup>7</sup> Dans la présente étude, un pôle d'enseignement supérieur correspond à une unité urbaine comptant au moins 3 000 étudiants au lieu d'études (cf. carte de 1<sup>ère</sup> page et méthodologie).

## Les pôles de Lyon et Grenoble concentrent les étudiants les plus qualifiés

Les pôles d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes						
Pôles d'enseignement supérieur	Nombre d'étudiants du pôle (au lieu d'études)	Part des étudiants du pôle dans le total des étudiants rhônalpins %	Plus haut niveau de diplôme obtenu par les étudiants en % de l'effectif total des étudiants du pôle			
			Bac général	Bac technologique ou professionnel	BAC + 2 ou BAC + 3 <sup>[1]</sup>	Supérieur à BAC + 3 <sup>[2]</sup>
Lyon	119 900	50,6	47,5	12,6	18,0	21,9
Grenoble	50 200	21,2	44,1	12,1	18,7	25,1
Saint-Étienne	19 900	8,4	47,3	17,0	18,5	17,3
Chambéry	10 300	4,3	41,9	17,4	21,6	19,1
Annecy	7 300	3,1	46,7	24,5	19,8	9,0
Valence	6 400	2,7	51,2	22,3	17,8	8,7
Bourg-en-Bresse	3 500	1,5	45,3	29,3	16,0	9,4
<b>Ensemble Rhône-Alpes</b>	<b>237 100</b>	<b>100,0</b>	<b>46,0</b>	<b>16,1</b>	<b>18,1</b>	<b>19,9</b>

<sup>[1]</sup> Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), licence et licence professionnelle, diplôme des professions sociales et paramédicales (assistante sociale, infirmière, kinésithérapeute...), diplôme de comptabilité et de gestion...

<sup>[2]</sup> Diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle : master et doctorat, diplôme d'ingénieur ou d'une grande école, diplôme de médecine, pharmacie, dentaire, sage-femme, vétérinaire, architecte, diplôme supérieur de comptabilité et de gestion et diplôme d'expert-comptable...

Source : Insee, Recensement de la population 2008

**96 % des étudiants rhônalpins étudient et résident dans la région, la moitié d'entre eux dans la même commune**

diplômés d'un 1<sup>er</sup> cycle. Ce taux atteint même 25 % dans le cas de Grenoble. Les pôles de Saint-Étienne et de Chambéry, en retrait, complètent ce premier groupe.

Ceux d'Annecy, Valence et Bourg-en-Bresse, plus petits, sont davantage tournés vers les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel qui constituent un quart des étudiants (contre 13 % en moyenne pour les pôles du groupe précédent). La part des titulaires d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle y est en revanche inférieure à 10 %. Des pôles secondaires (accueillant entre 1 000 et 2 000 étudiants) tels Roanne, Annemasse, Vienne ou Bourgoin-Jallieu se rattachent également à ce profil.

224 500 étudiants résident et étudient en Rhône-Alpes dont la moitié dans la même commune. Ces étudiants effectuent par conséquent de courts trajets

domicile-études, de 2,5 km en moyenne, la distance maximale n'excédant jamais 7 km<sup>8</sup>. L'autre moitié des étudiants rhônalpins changent de commune pour aller étudier, ce qui implique des trajets domicile-études plus longs (25 km en moyenne, soit 30 à 40 minutes de trajet). Sur ces 112 000 étudiants, la moitié parcourent toutefois moins de 12 km mais 15 000 d'entre eux effectuent, au sein de la région, des trajets de plus de 50 km. Neuf communes concentrent plus des trois-quarts des étudiants rhônalpins (50 % si on retient le lieu de résidence), 35 % d'entre eux étudiant dans la seule commune de Lyon.

Si on considère les jeunes étudiant et résidant dans les cinq communes les plus étudiantes (Lyon,

<sup>8</sup> Aucune donnée n'est en revanche disponible concernant le mode de transport des étudiants.

## Pour la majorité des étudiants rhônalpins, lieu d'études et lieu de résidence sont géographiquement proches

Les principales communes étudiantes de Rhône-Alpes							
Communes	Étudiants au lieu d'études		Étudiants au lieu de résidence		Étudiants pour lesquels lieu de résidence = lieu d'études		
	Effectif	% du total des étudiants de Rhône-Alpes (lieu d'études)	Effectif	% du total des étudiants de Rhône-Alpes (lieu de résidence)	Effectif	% du total des étudiants de la commune	
						Au lieu d'études	Au lieu de résidence
Lyon	79 750	33,6	57 300	24,5	44 250	55,5	77,2
Grenoble	29 100	12,3	22 900	9,8	15 550	53,4	68,0
Villeurbanne	18 750	7,9	15 550	6,6	10 750	57,2	69,1
Saint-Étienne	18 450	7,8	11 650	5,0	10 700	58,0	92,0
Saint-Martin-d'Hères	14 500	6,1	6 600	2,8	4 600	31,6	69,3
Bron	6 700	2,8	2 050	0,9	750	11,6	37,7
Valence	6 050	2,6	3 100	1,3	2 550	42,5	82,8
Chambéry	5 650	2,4	4 000	1,7	2 600	45,7	64,6
Annecy	3 500	1,5	2 250	1,0	1 300	37,2	57,3
Ensemble des 9 communes	182 450	77,0	125 400	53,6	93 050	51,0	74,2
<b>Ensemble Rhône-Alpes</b>	<b>237 100</b>	<b>100,0</b>	<b>234 100</b>	<b>100,0</b>	<b>112 500</b>	<b>47,4</b>	<b>48,0</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2008

## Des trajets domicile-études entre régions expliqués pour l'essentiel par la recherche d'une formation spécifique

Grenoble, Villeurbanne, Saint-Étienne et Saint-Martin-d'Hères), seuls 30 % y résidaient déjà cinq ans auparavant. Parmi les 70 % qui y ont emménagé depuis cette date, la moitié vient d'une autre région, l'autre moitié provenant d'une autre commune de Rhône-Alpes (en grande majorité d'une commune du pôle ou de l'aire d'influence du pôle de la commune considérée). Sur les 39 000 étudiants qui résidaient dans une autre région de métropole cinq ans auparavant et qui sont venus s'installer dans la région, 30 000 ont ainsi élu domicile dans l'une de ces cinq communes et ont privilégié la proximité entre lieu d'études et lieu de résidence (dont 15 300 sur la seule commune de Lyon et 5 800 sur celle de Grenoble).

La commune de Bron présente par ailleurs la particularité de ne pas retenir sa population étudiante ; seuls 11,6 % de ses étudiants y résident, 50 % s'installant à Lyon. L'offre de formation proposée n'étant que partielle (essentiellement lettres, langues et sciences humaines), moins de 40 % des jeunes résidant sur Bron y poursuivent leurs études, 45 % venant étudier sur Lyon. A contrario, plus de 90 % des jeunes résidant dans la commune de Saint-Étienne y restent pour suivre leurs études.

12 500 jeunes poursuivent leurs études en Rhône-Alpes sans y résider, dont 3 200 en provenance de l'Île-de-France et 1 300 domiciliés dans des communes extérieures à la région mais faisant partie des aires d'influence des pôles d'enseignement supérieur de Lyon ou de Saint-Étienne ou du pôle de Saint-Étienne lui-même.

Pour les 9 500 jeunes résidant en Rhône-Alpes mais n'y étudiant pas, la destination première est là encore l'Île-de-France avec 1 700 étudiants concernés.

Comme pour les migrations résidentielles, les échanges avec l'Île-de-France s'expliquent en grande partie par la recherche d'une formation

spécifique en fin de cursus : 45 % des rhônalpins étudiant dans la capitale et 55 % des franciliens étudiant en Rhône-Alpes sont titulaires d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle (alors qu'ils ne représentent que 20 % de l'ensemble des étudiants rhônalpins). Moins liés à un niveau particulier de diplôme, les déplacements domicile-études entre Rhône-Alpes et une autre région de province sont également motivés par la volonté de poursuivre une formation particulière. Près de 40 % des jeunes résidant en Rhône-Alpes mais étudiant hors de la région sont en effet domiciliés dans un pôle d'enseignement supérieur rhônalpin (dont 25 % dans les communes du pôle de Lyon). De même, si on considère les jeunes étudiant en Rhône-Alpes mais n'y résidant pas, les effectifs les plus importants viennent de communes offrant de nombreuses possibilités de poursuite d'études (Marseille, Toulouse, Dijon, Clermont-Ferrand, Strasbourg...). Que la région soit éloignée ou non n'a que peu d'influence ; aucune région de province n'apparaît comme une zone d'origine ou de destination privilégiée et 85 % des déplacements entre Rhône-Alpes et une région limitrophe dépassent 50 km. Au vu des distances parfois très importantes entre lieu d'études et lieu de résidence (30 % des déplacements entre Rhône-Alpes et les régions limitrophes dépassent 250 km), on peut toutefois supposer qu'un certain nombre d'étudiants résidant en fait sur leur lieu d'études se sont déclarés chez leurs parents lors du recensement.

Les étudiants du Genevois Français sont près de 2 000 à poursuivre leurs études en Suisse, essentiellement à Genève et dans une moindre mesure à Lausanne. Certaines communes, comme Gaillard, Saint-Genis-Pouilly ou Viry, voient ainsi plus de 50 % de leurs étudiants traverser la frontière. La particularité de ce territoire, dont 45 % de la population active occupée travaille en Suisse, se retrouve ainsi au niveau de ses jeunes en poursuite d'études. ■

### La région occupe une place singulière dans le paysage universitaire français

Avec près de 240 000 étudiants, et 30 000 chercheurs, Rhône-Alpes se situe au deuxième rang des régions françaises en matière d'enseignement supérieur et de recherche, derrière l'Île-de-France, mais nettement devant toutes les autres régions. Pour la quasi-totalité des indicateurs disponibles, elle confirme ce rang. Bénéficiant de l'implantation de toutes les filières de formation supérieure du territoire national, elle peut ainsi offrir des opportunités d'orientation post-secondaire comparables à celles de l'Île-de-France.

Deux PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), "Université de Grenoble" et "Université de Lyon", structurent l'ensemble des universités, Grandes Écoles et autres écoles spécialisées.

La place particulière de Rhône-Alpes dans le monde de l'enseignement supérieur se répercute sur la recherche dont les activités se situent également au deuxième rang national, à travers notamment l'importance de ses centres et organismes de recherche (CEA, CNRS) et une reconnaissance majeure aux niveaux national et international.

En matière d'innovation, la région dispose de 13 pôles de compétitivité (dont deux pôles de compétitivité mondiaux, Lyonbiopôle, Minalogic, et un pôle labellisé à "vocation mondiale" AXELERA) qui couvrent des secteurs d'expertise aussi divers que la médecine, la physique, l'environnement, le textile, le transport ou encore le sport.

En 2011, dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région s'est engagée à poursuivre le double objectif de renforcer la cohérence des actions de coopération internationale et de solidarité, et d'améliorer la visibilité de Rhône-Alpes sur la scène internationale.

#### Pour en savoir plus

- "Étudiants et pôles d'enseignement supérieur en Basse-Normandie - Attirer les étudiants : un enjeu pour la région", Insee Basse-Normandie, *Cent pour cent* n° 222, décembre 2011.
- "Jeunes et territoires - l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité", *Insee Première* n° 1 275, janvier 2010.
- "Rhône-Alpes, une région attractive pour les étudiants", Insee Rhône-alpes, *La Lettre Analyses* n° 55, juillet 2006.

#### INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03  
Tél. 04 78 63 28 15  
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :  
Pascal Oger

Rédacteur en chef :  
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations  
statistiques :

- site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, octobre 2012  
© INSEE 2012 - ISSN 1763-7775

#### Méthodologie

Un **étudiant** est défini comme :

- un jeune de 16 à 29 ans,
- inscrit dans un établissement d'enseignement,
- et dont le niveau de diplôme est au moins égal au baccalauréat.

Cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes "étudiants post-bac", les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi.

**Migration (ou mobilité) résidentielle** : changement de lieu de résidence entre la date du recensement et cinq ans auparavant. Les statistiques sur les migrants ne concernent que les personnes âgées de cinq ans ou plus, appartenant à un ménage résidant en France. Les migrations intermédiaires qui ont pu se produire pendant l'intervalle des cinq années ne peuvent pas être prises en compte.

**Entrant** (ou arrivant) : personne résidant dans le territoire considéré mais qui n'y résidait pas cinq ans auparavant.

**Taux d'entrants** = entrants / population moyenne

**Sortant** (ou partant) : personne résidant hors du territoire considéré mais qui y résidait cinq ans auparavant.

**Taux de sortants** = sortants / population moyenne

**Stable** : personne résidant dans le territoire considéré et qui y résidait déjà cinq ans auparavant.

**Taux de stables** = stables / (sortants + stables)

Avec **population moyenne** = stables + (entrants + sortants) / 2

⇒ Les **migrants** sont constitués de la somme des entrants et des sortants.

**Solde brut** (ou solde migratoire) pour un territoire donné = Entrants - Sortants

Cet indicateur indique si la région est déficitaire ou excédentaire dans les échanges migratoires de personnes avec les autres régions.

⇒ La cause de la migration n'étant pas connue, le recensement ne permet pas d'isoler les migrations liées directement aux poursuites d'études. Afin de déterminer l'effet de l'attractivité de l'enseignement supérieur, on estime des flux d'étudiants corrigés correspondant aux flux réels auxquels on retranche les flux attendus. Le flux d'étudiants attendu de la région B vers la région A correspond au flux qu'on obtiendrait si la population étudiante avait le même comportement migratoire que l'ensemble de la population (c'est-à-dire si la part des étudiants qui résidaient en B cinq ans auparavant et qui habitent en A à la date du recensement était la même que la part de l'ensemble de la population qui résidait en B cinq ans auparavant et qui habite en A à la date du recensement). Les flux nets tiennent ainsi compte des mouvements d'étudiants qui suivent leurs parents et qui sont par conséquent sans lien avec les études.

**Solde net** = entrées "corrigées" d'étudiants - sorties "corrigées" d'étudiants (avec, par exemple, entrées "corrigées" = entrées "réelles" - entrées "attendues").

Un solde net positif signifie que la région est attractive pour les études (indépendamment des mouvements des parents).

**Coefficient de migration différentielle (CMD)**

- Entrants dans le territoire pour la sous-population a (étudiants) : Entr(a)
- Entrants dans le territoire (population totale) : Entr
- Sortants du territoire pour la sous-population a (étudiants) : Sort(a)
- Sortants du territoire (population totale) : Sort

$$CMD = \frac{\frac{Entr(a)}{Entr} - \frac{Entr(a)}{Sort(a)}}{\frac{Sort(a)}{Sort} - \frac{Entr}{Sort}}$$

Supérieur à 1, ce coefficient indique que la région étudiée est plus attractive pour les étudiants que pour la population totale. Inférieur à 1, il signifie que les étudiants sont moins attirés par la région que l'ensemble de la population.

Les **pôles d'enseignement supérieur** sont définis dans cette publication comme des unités urbaines comptant au moins 3 000 étudiants au lieu d'études. Leurs zones de recrutement (ou aires d'influence) sont établies sur la base des déplacements des étudiants entre leur lieu de résidence antérieure et leur lieu d'études. Une commune fait partie de l'aire d'influence d'un pôle si :

- le flux maximal d'étudiants quittant la commune pour étudier est réalisé vers ce pôle et est supérieur à un seuil minimal (ce seuil est ici fixé à 5 étudiants),
- ou plus de 50 % des étudiants sortants de la commune pour étudier vont vers ce pôle.

⇒ Sur la carte de 1<sup>ère</sup> page, les parties les plus foncées matérialisent les sept pôles d'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes. Les zones plus claires qui les entourent représentent leurs aires d'influence.

Les communes laissées en blanc sur la carte sont :

- soit des communes peu peuplées au sein desquelles le nombre d'étudiants recensés n'est pas significatif et ne permet pas de mettre en évidence le rattachement de ces communes à l'un des pôles d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes,
- soit des communes situées près de la frontière et dont un nombre relativement important de jeunes poursuivent leurs études à l'étranger.